



LYCEE NIEPCE - BALLEURE  
141, avenue Boucicaut – BP 50099  
71321 CHALON sur SAONE CEDEX  
Tél. 03.85.97.96.00  
Fax 03.85.97.96.01

## ACCES AU SELF

L'accès au self implique l'utilisation d'une carte magnétique à chaque passage à la borne. Elle est **gratuite** pour les **nouveaux élèves** et sera distribuée à la rentrée. Elle est valable pendant toute la scolarité au lycée et devra être **obligatoirement** remplacée en cas de perte ou de dégradation : coût 6,00 €.

## INTERNAT 2024

**INTERNAT TARIFS ANNUELS AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2024**  
**Tarifs fixés par le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté**  
**susceptibles d'être revalorisés au 01/01/2025**

Internes	1 764,00 €
Internes post baccalauréat	1 764,00 €
Internes-externés	1 452,24 €

**L'inscription à un régime est valable pour la durée de l'année scolaire. L'internat est ouvert du lundi au vendredi. Il n'y a pas donc pas de possibilité d'accueil le dimanche soir.**

## DEMI-PENSION 2024 POUR LES LYCEENS

Deux modes de paiements sont proposés :

### 1. Règlement forfaitaire (4 ou 5 jours par semaine)

#### DEMI-PENSION AU FORFAIT 4 JOURS OU 5 JOURS

	DP 4 Jours	DP 5 jours
Tarif année	548.64 €	644.40 €

**Vous pourrez choisir le forfait courant septembre dès que l'emploi du temps sera définitif.**

**LE CHOIX DU FORFAIT EST VALABLE POUR L'ANNEE SCOLAIRE.**

#### DEMI-PENSION AU REPAS 2024

**Le choix du règlement de la demi-pension au repas peut se faire quel que soit le nombre de repas pris par semaine. Le prix du repas est de 4,85 €.**

**La carte self devra être approvisionnée à l'avance et le repas réservé avant 10 h 30 ou annulé :**

- sur le site internet du Lycée : [www.cite-niepce-balleure.fr](http://www.cite-niepce-balleure.fr) depuis un P.C. ou un téléphone portable,
- aux bornes de La Vie Scolaire,
- dans le hall externat et dans la rue des ateliers (réservation pour le jour même).

**avant 10 h 30 pour le repas de midi.**

**Vous pouvez réserver vos repas jusqu'à 7 semaines à l'avance (de vacances à vacances). Dans le cadre de la lutte « anti-gaspillage alimentaire » préconisée par le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté, les réservations inutiles devront être annulées.**

# POUR PAYER

## 1. Pour les demi-pensionnaires au repas :

Vous pouvez choisir :

- le paiement en ligne :

- sur le site internet du Lycée Niepce sur téléphone portable ou sur P.C. :

↳ [www.cite-niepce-balleure.fr](http://www.cite-niepce-balleure.fr)

▪ cliquez à droite de l'écran sur



▪ La fenêtre **espace numérique** s'affiche,

⇒ ▪ 1<sup>ère</sup> visite : créer un compte.

↳ demander la création d'un compte :

- saisir les informations (si vous n'avez pas encore votre carte self, taper 00000),

**ENVOYER**

Un identifiant et un mot de passe vous seront transmis par mail sous 48 heures.

⇒ 2<sup>ème</sup> visite : accès à votre compte :

↳ s'identifier :

- saisir votre **identifiant** et votre **mot de passe**,

**CONNEXION**

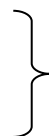
- le virement, un RIB est disponible à l'intendance,

- le chèque bancaire,

Noter le nom et le prénom de l'élève au dos,

- la carte bancaire,

- en espèces (pour les sommes de 300 € maximum).



Au guichet unique

## 2. Pour les demi-pensionnaires au forfait et internes :

⇒ Le règlement peut se faire à réception de l'avis au famille (facture), au cours de chaque trimestre, soit :

- en ligne via le **téléservice** (une procédure sera transmise avec la première facture),

- par virement, un R.I.B. est disponible à l'Intendance,

- par chèque à l'ordre du Lycée Niepce Balleure

Noter le nom et le prénom de l'élève au dos,

- par carte bancaire

- en espèces (pour les sommes de 300 € maximum).



Au guichet unique.

⇒ **Par prélèvement mensuel de Octobre à Décembre et de Février à Juillet** (un mandat de prélèvement SEPA vous sera transmis dès la rentrée)

# AIDES FINANCIERES

En cas de difficultés financières, les familles peuvent prendre contact avec l'assistante sociale du Lycée en contactant le standard au 03.85.97.96.00. L'aide sera attribuée après étude **strictement confidentielle** des revenus et des charges.

L'adjoint-gestionnaire,